

[Aux membres de l'UGEB - ULEB](#), [en cci] & [Avis aux membres de l'OBGE asbl](#), [via le site]

Chères Consœurs, chers Confrères,

Dans le cadre de la Commission TEGoVA, nous invitons les confrères géomètres-experts à s'inscrire un **cycle de préparation pour introduire une demande** d'expert Evalueur Européen Reconnu **REV™**



Cette formation en langue française, donnée en deux séances, les **19 mars et 2 avril 2020**, est accessible à tous les géomètres-experts.

en la **Maison des Géomètres Experts** sise
[Rue du Nord 76 à 1000 Bruxelles](#)

Première séance le jeudi 19 mars 2020 porte sur : l'organisation TEGoVA, la protection du Consommateur en matière de crédit à l'achat de biens immobiliers à usage résidentiel [Directive 2014/1/UE, les prérequis à la certification REV™, l'acte de candidature et le processus de certification, les « Règles de bonne pratique » : transparence de l'engagement de l'expert (indépendance, impartialité et compétence), obligation de moyens mis en œuvre pour rencontrer les objectifs de l'évaluation, la responsabilité de l'expert, la communication écrite et motivée du rapport.

Deuxième séance le jeudi 2 avril 2020 porte sur l'analyse et des commentaires à propos des normes européennes *European Valuation Standards* : la valeur vénale et les autres types de valeurs, la compétence de l'expert, le processus d'évaluation (conditions d'engagement, justification de l'évaluation), les documents d'expertise, et le contenu du rapport.

Cette conférence est éligible pour 2 x 3 heures de présence effective (*) à la formation continuée comptabilisée selon le Règlement du 29 Octobre 2019 du Conseil fédéral des G-E.

Inscription et versement préalables nécessaires

Les confrères sont invités à adresser un courriel au secrétariat à ugebuleb@gmail.com, indiquant leur participation à l'ensemble des deux séances de formation (pas d'inscription séparée) en précisant : Leur NOM, prénom, n° GEO/LAN, adresse ; et l'intitulé et l'adresse pour la facturation, et le n° TVA.

Concomitamment, il y a lieu de verser la somme de **100€** ou **300€** TVAC, voir ci-dessous, au compte **BE50 0689 3258 6218** de l'UGEB ; avec la mention « Formation fr. REV TEGoVA, NOM du participant, n° GEO/LAN, n° TVA (facturation).

Participation aux frais

Cette conférence est accessible : aux **membres de l'UGEB-ULEB et de l'asbl OBGE-BOLE**, en versant la somme de **100€ TVAC**, comme indiqué ci-dessus.

Ce montant couvre l'accès aux conférences, les Slides et livre EVS en français.

L'inscription ne sera effective qu'après réception sur le compte du montant de 100€.

Toutes autres personnes non membres de l'UGEB asbl ou de l'OBGE asbl, peut s'inscrire à ces conférences en versant la somme de **300€ TVAC**, comme indiqué ci-dessus.

Ce montant couvre l'accès aux conférences, les Slides et livre EVS en français.

L'inscription ne sera effective qu'après réception sur le compte du montant de 300€.



P. Bladt

Secrétaire
20_02_10

(*) **La feuille de présence doit être signée à l'arrivée et à la fin de la conférence**